

# DOCUMENT

**Date :** février 1979

**Sources :** Echo de la Presse et de la Publicité. Archives privées de Jean-Marc Printz

**Titre :** La crise des radios périphériques en Andorre

**Descriptif :** Article faisant le point de la situation des radios en Andorre et annonçant la volonté de Radio Andorre de céder ses installations au Conseil Général.



HISTOIRE DE RADIO ANDORRE

<http://www.aquiradioandorra.com>

---

Reproduction interdite sans autorisation.

# La crise des radios périphériques en Andorre

## L'accord de principe des exploitants de Radio-Andorre pour le transfert anticipé de la propriété de la station au Conseil des Vallées, crée un précédent embarrassant pour Sud-Radio

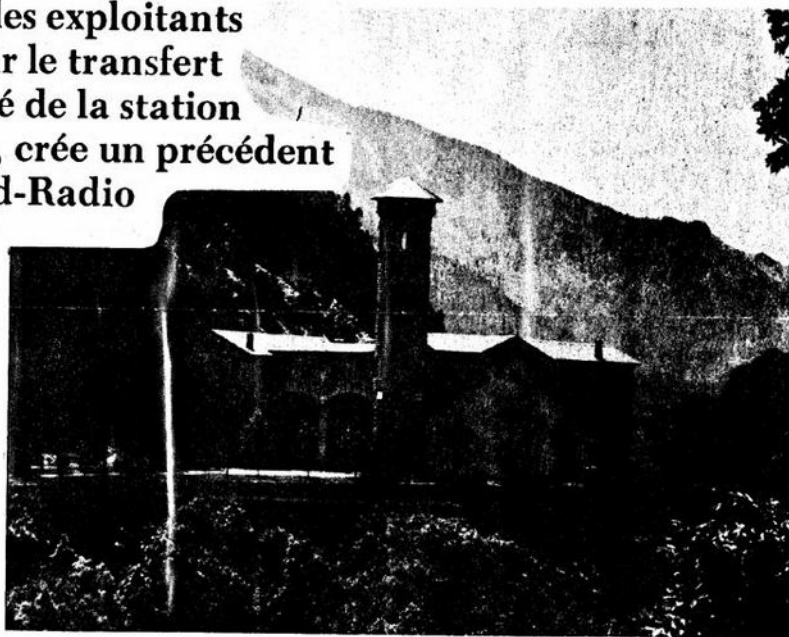
Les choses bougent en Andorre pour les radios périphériques tant pour le poste privé de Radio-Andorre à la recherche depuis des années d'une solution à ses problèmes internes de sous-développement, que pour sa concurrente Sud-Radio, mise sur orbite en 1961 par la SOFIRAD avec pas mal d'avatars (voir E.P.P. du 11 décembre) et qui depuis, n'a cessé de donner du souci aux responsables de la holding d'Etat française.

Que la principauté d'Andorre avec ses 465 km<sup>2</sup> et ses 28 000 habitants, confrontée avec l'évolution économique et politique de l'Europe, aspire à prendre en mains ses destinées pour faire évoluer son territoire resté depuis des siècles à l'état de suzeraineté indivise entre un prince français et un prince évêque, et le doter du statut d'un état moderne, est un fait qu'il serait sage d'accepter à Paris comme à Urgel comme quelque chose de davantage encore inscrit dans le « sens de l'histoire » que l'accession à l'indépendance des Seychelles ou des Comores. Et que cette modernisation passe obligatoirement par une « nationalisation » des services publics de la petite principauté, avec en tête celui des postes et celui des émissions radiophoniques, qui pourrait s'en étonner ?

Pour les Andorrans en tout cas, le programme de modernisation et d'indépendance a fait depuis longtemps l'unanimité, dans la majorité comme dans l'opposition. Et le Conseil général des Vallées vient sur ce chapitre, de marquer un point important sur le plan prestige comme sur le plan financier : le ralliement à la cause andorrane de leur plus ancien concessionnaire après la Fhasa, le poste de Radio-Andorre créé avant-guerre en vertu de la concession de 1935 accordée à Jacques Trémoulet.

### RADIO-ANDORRE TRANSFERT LA STATION AU CONSEIL DES VALLÉES

Dans l'histoire pas mal folklorique et assez chaotique, il faut le reconnaître, des radios périphériques andorranes, la validité juridique des actes les plus officiels, n'est pas précisément la partie forte. Ainsi en est-il pour les accords de mars 1961 autorisant l'implantation de Sud-Radio (baptisé à l'époque Andorradio) en territoire andorran et accordant des concessions de 20 ans aux deux stations rivales, Radio-Andorre et Sud-Radio : ils ne furent jamais ratifiés par les co-prin-



ces, comme ils auraient dû l'être, c'est-à-dire dans les trois mois suivant la signature des conventions. Ils ne le furent pas davantage par la suite et peuvent à juste titre être considérés comme frappés de nullité.

Au début de 1978 cependant, la crise était relancée par les 24 membres du Conseil général des Vallées décidés à en finir avec une situation bâtarde, juridiquement discutable et qui en fin de compte, ne satisfaisait personne. Des contacts furent pris par les responsables de Sud-Radio et de Radio-Andorre, au cours du premier semestre 1978, avec l'Assemblée des Conseillers majeurs (6 membres en 1978, un par paroisse). Au cours de ces pourparlers, le président de Radio-Andorre, M. Jean Delvigne à qui la responsabilité de la station avait été confiée par les héritiers de Jacques Trémoulet après la mort de ce dernier en 1971, proposa à la grande satisfaction de ses interlocuteurs, de transférer la propriété de la station au Conseil des Vallées qui serait directement associé à la société d'exploitation, celle-ci continuant avec la même équipe sous la présidence de Jean Delvigne à assurer la marche de Radio-Andorre, cette fois au seul profit des Andorrans. Ce transfert interviendra par conséquent dix-sept ans avant l'expiration normale de la concession qui était prévue pour 1995. Reste bien entendu à en fixer les modalités qui devront être déterminées progressivement sous l'égide du Conseil général des Vallées au cours de cette année.

S'achemine-t-on enfin vers la conclusion de ce grand roman à épisodes qui dure depuis plusieurs dizaines d'années entre Paris et Andorre-la-Vieille ? Il est en-

core trop tôt pour le dire. Ce qui est prévu toutefois, c'est qu'au cours de 1979, se tiendra la réunion d'un Conseil extraordinaire des Vallées exclusivement consacré au problème des radios andorranes. Y seront examinés, d'une part le plan de fonctionnement et de contrôle des stations émettrices en tant que service public de la principauté; de l'autre, les solutions à apporter séparément aux cas des deux antennes émettant depuis Andorre et dont l'un, nous venons de le voir, est déjà réglé en principe.

Remarquons au passage que l'initiative de Radio-Andorre constitue une décision non dépourvue d'habileté. D'une part, la société pourra ainsi s'attaquer au problème majeur de la rénovation de la station avec une base juridique consolidée et stabilisée qui assurera le temps d'exploitation paisible nécessaire à la rentabilisation des investissements. De l'autre, elle place sa rivale, Sud-Radio, dont la concession expire théoriquement en 1981, devant un dilemme inconfortable : soit imiter le geste de Radio-Andorre, ce qui ne serait pas loin d'être une défaite pour la SOFIRAD et un démenti de trente ans de sa politique annexionniste, soit s'accrocher à une position juridiquement illégale et politiquement injustifiable. Avec, au pire, une reprise des hostilités.

A voir les choses sans illusions superflues, les négociations qui s'annoncent cette année entre la SOFIRAD et le Conseil des Vallées, risquent donc pour le moins d'être longues et difficiles. Et la bonne volonté de part et d'autre, ne sera sans doute pas de trop pour parvenir à un compromis qui parait aujourd'hui encore lointain.

J.M.

PRESSE 7